

AR PREFECTURE

017-200041523-20210315-DEC86\_2021-AU  
Reçu le 15/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 86 /2021  
AB

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).***

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide d'accepter le devis n° D2011-0612 du Syndicat de la Voirie 17 (SDV 17), concernant la voie verte.  
Le montant de ce devis est de 286 557,18 € TTC.

Fait à Jonzac

Le 12.03.2021

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**